

Cimetières profanés : chrétiens, juifs, musulmans... tous touchés

Les cimetières chrétiens sont les plus nombreux, donc les plus touchés. Mais les profanations des sépultures musulmanes et juives prennent des caractères racistes et antisémites.

250 tombes saccagées. La profanation du cimetière juif à Sarre-Union (Bas-Rhin) a suscité depuis sa découverte dimanche indignation et émotion. Et ne manque pas de remémorer la profanation du cimetière juif de Carpentras, en 1990, quand un cadavre avait été déterré pour une mise en scène macabre. Deux épisodes hautement médiatisés, à juste titre, mais qui ne doivent pas cacher que les violations de sépultures, même si elles attirent moins l'attention, n'ont jamais cessé.

Maxime Cumunel, directeur de l'Observatoire du patrimoine religieux, souligne que nos sociétés sont de plus en plus sensibles à ces questions. "Les dégradations sont plus spectaculaires, c'est certain. Mais il faut différencier l'acte lui-même, de la perception qu'il provoque." Il poursuit : Il y a quelques années, quand une église était tagguée, ça ne provoquait pas autant de réactions et d'émotions qu'aujourd'hui. Les gens vivent moins bien les profanations".

Une hausse des profanations dès 2009

Saccages, bris de sépultures, actes de vandalisme de toute nature, vols aux motivations variées... Régulièrement, des cimetières sont profanés. Jusqu'en 2008, au moins une atteinte aux sépultures était signalée tous les deux à trois jours.

Les cimetières chrétiens, bien plus nombreux et compte-tenu d'une implantation plus ancienne, sont davantage profanés que les cimetières juifs et musulmans.

On observe cependant une augmentation nette des atteintes aux sépultures juives et musulmanes entre 2009 et 2011.

En 2010, le Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, Thomas Hammarberg, a adressé une lettre au ministre français de l'Intérieur d'alors, Brice Hortefeux. Il se dit "profondément préoccupé" par un événement en particulier : la profanation de 37 tombes de deux carrés musulmans du cimetière de Strasbourg le 24 septembre 2010. "Cet acte abject n'est malheureusement pas un fait isolé. Depuis le début de l'année [2010, *ndlr*], quatre cimetières juifs ou musulmans ont été vandalisés uniquement dans l'agglomération strasbourgeoise", écrit-il.

Des profanations à caractère raciste plus nombreuses

Face à ces profanations, un groupe d'étude sur "la politique de prévention et de lutte contre les profanations dans les lieux du culte et les cimetières" a été créé en 2010. Ce groupe a publié un rapport en 2011. Son président de l'époque, l'ex-député UMP Claude Bodin, se souvient avoir constaté sur le terrain qu'il y avait, en effet, de plus en plus de profanations à caractère raciste et antisémite.

En chiffre absolus, ce sont les cimetières chrétiens qui sont les plus nombreux à être profanés. Mais les profanations des lieux juifs et musulmans, eux, prennent des caractères racistes et antisémites, ce qui n'est pas forcément le cas des premiers. Depuis 2011, peu de chiffres circulent.

Des enfants mineurs

Le rapport s'est aussi intéressé au profil des auteurs des profanations. "Nous avons établi trois catégories d'auteurs de profanations" explique Claude Bodin. "Des jeunes adolescents, un peu éméchés, qui on ne sait pas pourquoi vont s'adonner à ce type de dégradations, et qui constituent la majorité, des personnes influencées par le satanisme, très peu nombreuses, enfin un groupe plus politique, qui fonctionne, de façon raciste. Cette troisième catégorie était en évolution".

On peut lire dans le rapport que les motivations étaient difficilement décelables :

Les actes de profanations semblent résulter pour beaucoup d'un effet d'entraînement collectif [...] les forces de l'ordre et la justice ont rarement affaire à des individus multipliant les profanations de manière compulsive.

En revanche, il s'avère que les passages à l'acte se produisent souvent en groupe du fait d'une consommation excessive d'alcool, facteur de désinhibition en groupe [...]

De fait, les profanations motivées par une doctrine ou l'adhésion à une croyance telles que le satanisme ou celle d'une secte demeurent extrêmement rares".

Toujours selon le rapport, on trouve de très nombreux jeunes mineurs parmi les auteurs de profanations. Ainsi, en 2010 par exemple, sur 214 faits de profanations de cimetières, parmi les 53 personnes interpellées, on comptait 37 mineurs.

Les parlementaires ne font pas de liens directs entre l'âge des auteurs et l'influence que peut provoquer un groupe parmi les jeunes mais estiment que "par-delà le poids du groupe et du contexte, les profanations perpétrées répondent -à supposer que celles-ci existent- à des motivations assez diverses dans lesquelles on décèle moins l'action militante que la manifestation d'un désœuvrement ou de problèmes d'insertion sociale".

Par ailleurs, le groupe regrettait le manque "d'instruments statistiques plus précis recensant les profanations" et préconisait des mesures parmi lesquelles :

- des cours d'**instruction civique** abordant la thématique du respect dû aux morts de toutes les religions ;
- un recours accru à des **amendes** dissuasives ;
- une **surveillance** plus efficace des lieux de cultes et cimetières.

Sarah Diffalah